



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Mabrouka BOURARA
Tél. : 04 72 61 61 10
Courriel : mabrouka.bourara@rhone.gouv.fr

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

**Projet d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau souterraine de
Champ-Bayon (ou Communaux), Charnay, Michel (Haut et Bas) et Tribollet, et des servitudes
afférentes, présenté par la commune de Saint-Bonnet-des-Bruyères.**

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération du 25 mai 2018 la commune de Saint-Bonnet-des-Bruyères a sollicité l'organisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relatives à l'instauration des périmètres de protection des captages de Champ-Bayon, Charnay, Michel et Tribollet, et des servitudes afférentes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des emprises nécessaires à sa réalisation.

Par décision n° E18000220/69 du 21 septembre 2018, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Séverine OPSOMER – consultante/gérante – en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et pour l'enquête parcellaire.

Par arrêté préfectoral n° E-2018-544 du 5 octobre 2018 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Saint-Bonnet-des-Bruyères du lundi 12 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 inclus.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été clos et signé par la Maire de Saint-Bonnet-des-Bruyères le 14 décembre 2018 à 17h00 et remis à la commissaire enquêtrice avec le dossier d'enquête publique le jour même.

La commissaire enquêtrice a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 14 janvier 2019, a été réceptionné en préfecture le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et des registres correspondants.

Fait à Lyon, le 12 FEV. 2019

Le Préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY